



No. 5

PUBLIER A 12.30 P.M. H.A.E.
MERCREDI, le 22 JANVIER 1964TRAITE DU COLUMBIA

1. L'accord relatif à la mise en valeur du Columbia, qui vient d'être annoncé par les gouvernements de la Colombie-Britannique, du Canada et des Etats-Unis, sera très avantageux pour les deux pays.
2. Les Etats-Unis paieront au Canada:
 - a) Pour les avantages d'aval: \$274,800,000 pour la part canadienne (soit la moitié) de l'accroissement de la production d'énergie aux Etats-Unis, énergie qui se vend depuis 30 ans. Ce paiement doit être effectué le 1er octobre 1964, date prévue pour l'échange de ratifications.
 - b) Pour la maîtrise des crues: 12 millions de dollars lors de l'achèvement du projet Duncan en 1968; \$56,300,000 lors de l'achèvement du projet Arrow en 1969; et \$1,300,000 lors de l'achèvement du projet Mica en 1973. Ces paiements forment un total de \$69,600,000.
3. Les versements des Etats-Un's représentent 5.3 mills par kilowattheure au moment de la production de l'énergie. Ces versements auraient une valeur de 501 millions pour le Canada une fois les trois barrages parachevés. D'après la même base, les frais totaux de construction des barrages, y compris les frais de dédommagement des personnes intéressées, s'élèveront à 448 millions de dollars en 1973. Un excédent

...2

Sauf mention contraire, tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.